

©Thierry, Débonnaire



SOIGNER, ACCOMPAGNER, RESPECTER, PROTÉGER.

Que se passe-t-il derrière des portes fermées sur des personnes vulnérables ? Que signifie respecter une personne souffrante ? Peut-on protéger et faire du profit ? Comment accompagner sans un nombre suffisant de professionnels formés ? La santé est un bien précieux, qui prend beaucoup de valeur quand on le perd, mais peut-on accepter que soigner puisse devenir une source de profit ? Ces questions ont traversé nos écrans ces dernières semaines. Dans le même temps, l'Unafam, avec ses partenaires associatifs, s'est mobilisée auprès de la Haute autorité de santé (HAS) pour que les dispositifs d'évaluation des établissements médicosociaux se fassent selon un référentiel qui s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. N'est-il pas temps de rendre ces recommandations de la HAS opposables ? On ne peut d'un côté dire ce qui est l'état de l'art, parler de recommandations, reconnaître qu'elles sont structurantes pour l'amélioration de la qualité, pour la formation des personnels, qu'elles contribuent à la bienveillance des personnes, et dans le même temps ne pas les rendre opposables. Bien sûr que la qualité a un coût, qu'il faut des moyens humains, tant pour mettre en œuvre l'accueil respectueux des personnes, que pour assurer leur soutien

à l'autonomie ! Mais pourquoi faut-il des scandales pour que les manquements aux droits soient dénoncés ?

Il y a déjà 5 années que les bonnes pratiques pour les procédures de contention et d'isolement en psychiatrie ont été publiées, mais le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) met régulièrement en exergue des services, des établissements, où ces procédures ne sont pas appliquées. Des services où les patients sont maltraités... qui s'en offusque ? Des rapports menés par des organismes indépendants montrent qu'aujourd'hui encore, des locaux sont dans un état de vétusté indigne, que des pratiques soignantes nuisant à la qualité des soins et au respect des droits fondamentaux perdurent. Peut-on déceintement fermer les yeux ? De telles pratiques nuisent au patient, détruisent la cohésion des équipes, font perdre l'espoir aux personnes soignées et à leurs aidants, accélèrent la fuite des praticiens qui aiment leur métier.

Ces actualités nous rappellent que **les droits des personnes en situation de handicap, les droits des patients, les droits des citoyens, sont des boussoles qui doivent guider les décisions des politiques publiques. Nos associations ne peuvent fermer les yeux.** A l'occasion des 20 ans de la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite « loi Kouchner », merci aux représentants d'usagers qui ont fait et font vivre ces droits.

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente

Accès à la PCH : les mesures engagées ne suffisent pas

Suite au Comité interministériel du handicap (CIH) du 3 février 2022, les associations AUTISME France, HyperSupers TDAH France, Unapei et Unafam ont interpellé le Président de la République et le Premier Ministre. Les associations ont jugé insuffisants les arbitrages concernant l'élargissement de l'accès à la

Prestation de compensation du handicap (PCH) aux personnes en situation de handicap du fait d'altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques. Elles dénoncent la discrimination dont sont victimes les personnes concernées, le déni de leur citoyenneté et de leurs droits. [Lire notre courrier](#)

Commission nationale de la psychiatrie : le bilan un an après

La Commission nationale de la psychiatrie, dont l'Unafam est membre, s'est réunie en plénière le 8 février dernier, un an après son installation, en présence du Ministre des Solidarités et de la Santé. Cette réunion a notamment été l'occasion de présenter le nouveau cadre juridique en vigueur concernant les mesures d'isolement et de contention. Le Ministre Olivier Véran a aussi présenté les réformes en cours : réforme du financement de la psychiatrie et réforme des autorisations. Ont également été abordés les manques de personnel soignant dans la psychiatrie publique. L'Unafam regrette que les complémentarités des missions du sanitaire, du social et du médicosocial ne soient toujours pas réfléchies et que les financements en silo ne prennent pas en compte les parcours de vie. [Lire le communiqué du Ministère](#)

Remboursement des séances de psychologie : une « première brique »

Dans le cadre du travail sur le dispositif MonPsy avec le Ministère de la Santé, nous souhaitons faire le pari que les remboursements de consultations de psychologie permettent à la population, et aux plus précaires notamment, d'accéder au soin psychique. Nous souhaitons que ce changement de paradigme dans la prise en charge se fasse dans l'intérêt des patients, en articulation avec les professionnels du soin psychique. [Lire le communiqué de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie.Ffpp](#)

Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?

3 ans après son rapport sur la dématérialisation et les inégalités d'accès aux services publics, le Défenseur des droits reçoit des réclamations toujours plus nombreuses, preuve que le mouvement de numérisation des services

se heurte encore aux situations des usagers. Le rapport qui vient de paraître fait état des évolutions – parfois des progrès, parfois des reculs – observées ces dernières années et revient sur la façon dont les différentes préconisations émises dans le rapport de 2019 ont été – ou non – suivies d'effet. Il insiste sur les difficultés d'accès au numérique pour les personnes en situation de handicap avec un risque identifié de non-accès à leurs droits sociaux pour les personnes les plus vulnérables. [Lire le rapport](#)

Une pétition pour une meilleure prise en charge des TOC

2 à 3% de la population est concernée par les Troubles obsessionnels compulsifs. 4ème maladie psychique la plus fréquente après les phobies, les addictions et les troubles dépressifs, les TOC débutent dans 25% des cas avant 15 ans et rarement après 30 ans. 90% des patients atteints de TOC présentent une autre pathologie psychiatrique associée (par exemple : troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles du comportement alimentaire etc.). Les TOC sont une maladie chronique très handicapante au quotidien qui retentit sur le patient mais aussi sur son entourage. [Signer la pétition pour une meilleure prise en charge et une meilleure prise en compte des TOC.](#)

Halte au sécuritaire : les hôpitaux ne sont pas des prisons

Face à l'emballage médiatique qui, une fois de plus, stigmatise les patients et ceux qui les soignent, l'Unafam, avec d'autres associations d'usagers et des professionnels, a rappelé : "Les hôpitaux ne sont pas des prisons destinées à éviter les "évasions", les soignants ne sont pas des gardiens dont il s'agirait de tromper la vigilance, et les personnes souffrant de troubles psychiques n'ont pas à être écartées à jamais de la société. Dans ce long chemin vers la déstigmatisation nous avons besoin du soutien et de la compréhension du monde des médias et des politiques". [Lire notre communiqué](#)

Focus

Participation des aidants : des recommandations pour les politiques locales

Le Centre national de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale (CLSM) vient de publier deux guides de recommandations pour favoriser l'engagement des élus locaux et des usagers au sein des CLSM. Lors de la 6e journée nationale des Comités locaux de santé mentale (CLSM) et 23e journée nationale d'étude Elus santé publique et territoires (ESPT) à revoir [ici](#), les

interventions de [Marie-Jeanne Richard](#), Présidente de l'Unafam, et [Brigitte Delphis](#), Vice-présidente, ont évoqué la nécessité de collaboration des élus avec les acteurs locaux, en incluant les usagers et leurs familles. Une conviction que nous avons portée très récemment auprès de la revue [Maires de France](#).

Handicap : les candidats passent leur Grand Oral

Le Collectif Handicaps, dont l'Unafam est membre, organise, les matinées des 3 et 14 mars, le Grand Oral du Handicap, où sont conviés les candidats et candidates à l'élection présidentielle. Durant cet échange, ils seront d'abord invités à exposer leur vision du handicap et leurs principales propositions en langage simplifié, puis à répondre à des questions enregistrées posées par des personnes en situation de handicap et leurs familles. L'échange sera retransmis en direct sur [YouTube](#) et en replay. Dans ce cadre, le Collectif Handicaps vous invite à proposer vos questions aux candidates et candidats pour ce Grand Oral. Envoyez votre question dans une vidéo de 20 secondes maximum à elsa.ansquer@unafam.org.

Santé mentale et famille : zoom sur les jeunes proches de personnes souffrant de troubles psychiques

Dans le cadre du Forum "Jeunes et santé mentale" du [Psychodon](#) qui aura lieu le 10 mars 2022 au ministère des Solidarités et de la Santé, l'Unafam et le Céapsy organisent une table ronde "Santé mentale des jeunes proches et famille" à 15h30 (en direct [ici](#)). Pour évoquer les défis, mais aussi les espoirs et solutions concrètes, nous recevrons Vero Cratzborn, adhérente Unafam et réalisatrice du film *La forêt de mon père*, les Dr Hélène Davtian et Laurent Lecardeur (psychologues PhD).

"Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ?", un film vrai sur la maladie psychique dans les fratries

Pierre Chosson est scénariste, réalisateur et dialoguiste. Connu notamment pour "La Vie rêvée des anges", il participe aussi, depuis de nombreuses années, au groupe de parole Frères et sœurs de sa délégation Unafam. Son récent long-métrage "Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ?" raconte l'histoire d'une fratrie démunie à la mort de leur père. Jacques, la trentaine, vivait jusqu'alors chez ses parents. Comment ses frères et sœurs vont-ils s'organiser pour l'héberger, veiller sur lui, prendre des décisions ? Marie Garel-Weiss aborde frontalement les ravages de la maladie psychique pour ceux qu'elle affecte directement et pour leur entourage, parents usés comme frères et sœurs dont l'enfance et la jeunesse ont été bouleversées. Il a été récompensé à La Rochelle pour l'interprétation de Jacques par Vincent Deniard. A voir le 25 février sur Arte ou dès à présent sur [ArteTV](#).



Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#)

Agenda

20 ans de la Loi Kouchner

3 mars – Paris

Journée organisée par France Assos santé

[En savoir plus](#)

Congrès sur le répit et les aidants

8 mars – Lyon

[En savoir plus](#)

Enfants et adolescents en crise

11 mars - Paris

Colloque organisé par l'AFAR

[En savoir plus](#)

Journées de la schizophrénie

19-26 mars

Événement organisé par Positive minders

[En savoir plus](#)

▪ Foire aux questions Service Social ▪

Existe-t-il des nouvelles directives concernant les travailleurs d'ESAT ? J.H. (29)

Effectivement, le projet de loi dit 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) adopté le 9 février 2022 par le Parlement prévoit de créer des passerelles entre le milieu dit protégé - les ESAT (Établissements et Services d'Aide pour le Travail) - et le milieu ordinaire - les entreprises adaptées

(qui ont une majorité de salariés handicapés) et les entreprises classiques.

Les travailleurs d'ESAT vont ainsi pouvoir cumuler un temps partiel dans un ESAT et un temps partiel en entreprise adaptée ou classique, qui permettra une intégration progressive vers le milieu ordinaire.

Les insertions à temps plein en entreprise seront sécurisées : la sortie de l'ESAT pourra s'effectuer

dans le cadre d'un parcours renforcé vers l'emploi qui garantit au travailleur un droit au retour en établissement en cas de rupture du nouveau contrat de travail et un accompagnement type emploi accompagné, tout au long de sa carrière, en lien avec son nouvel employeur pour sécuriser durablement son emploi.

■ [Lydia Bardin, Assistante sociale Unafam \(Régions Hors Ile de France\), \[lydia.bardin@unafam.org\]\(mailto:lydia.bardin@unafam.org\)](#)

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

[Mieux comprendre la schizophrénie - La chronique de Christophe André](#)

▪ Formations pour les aidants ▪

► **Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie**

05/03/2022 : Bourgoin-Jallieu (38)

12/03/2022 : Lyon (69)

26/03/2022 : Montpellier (34)

► **Mieux communiquer avec son proche bipolaire**

2 et 3 avril 2022 : Bois-Colombes (92)

2 et 9 avril 2022 : Rennes (35)

► **Atelier d'entraide PROSPECT**

11, 12 et 19 mars 2022 : Montpellier (34)

12, 13 et 19 mars 2022 : Arras (62)

12 et 19, 20 mars 2022 : Clermont-Ferrand (63) ; Bourgoin-Jallieu (38)

13, 19, 20 mars 2022 : Elancourt (78)

18, 19, 20 mars 2022 : Rennes (35)

19, 20 et 26 mars 2022 : Palaiseau (91)

19 et 26, 27 mars 2022 : Lyon (69)

19, 20 mars et 3 avril 2022 : Toulouse (31)

1er, 2, 3 avril 2022 : Poitiers (86)

2 et 9, 10 avril 2022 : Bourg-en-Bresse (01) ; Annecy (74)

8,9 et 16 avril 2022 : Créteil (94)

► **Journée d'information sur la dépression sévère**

18/03/2022 : St Martin d'Hères (38)

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03